

Fond d'Initiative Jeunes Vaulx-en-Velin

FIJV

Qu'est ce que le FIJ ?

Le Fonds d'Initiatives Jeunes Vaudais (FIJV) est un dispositif mis en place par la Ville de Vaulx-en-Velin, à la suite de la **délibération V_DEL_25026_13 en date du 6 février 2025**. Il a pour objectif de favoriser l'engagement, la créativité et la participation citoyenne des jeunes du territoire. Destiné aux jeunes âgés de 8 à 25 ans, le FIJV leur permet de bénéficier d'un accompagnement ainsi que d'un soutien financier pour la réalisation de projets d'intérêt collectifs.

Le FIJV a pour ambition de faire émerger des idées nouvelles, portées par la jeunesse, qui ont un impact local, social, solidaire, culturel ou environnemental. Il s'appuie sur une démarche participative et repose sur le partenariat avec une association vaudaise qui accompagne le projet.

Qui peut déposer ?

Le dispositif s'adresse à :

- Des jeunes de 8 à 25 ans, seuls ou en groupe, domiciliés ou scolarisés à Vaulx-en-Velin ;
- Accompagnés obligatoirement par une association locale, qui assure le suivi administratif et reçoit l'aide financière ;
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.

Le projet peut être mené dans ou hors de la commune.

Types de projets soutenus

Les projets doivent être d'intérêt collectifs, utiles à la Ville, et porteurs de valeurs citoyennes, solidaires ou éducatives. Ils peuvent toucher à plusieurs domaines :

- **Culture et expression artistique** : création de projets artistiques, culturels et scientifiques, d'une exposition, organisation d'un atelier créatif...
- **Sport et bien-être** : organisation d'un tournoi, action de sensibilisation autour de la santé...
- **Environnement** : projet de jardin partagé, campagne de nettoyage, ateliers zéro déchet...
- **Solidarité** : actions de soutien à des publics en difficulté, collectes, échanges interculturels...

- **Citoyenneté et engagement** : rencontres interquartiers, rencontres intergénérationnelles, débats jeunes, projets de sensibilisation (égalité, lutte contre la discrimination, laïcité...).

Projets non éligibles

Le FIJV n'a pas vocation à financer :

- Des projets exclusivement individuels ou de consommation (ex : achat d'un ordinateur personnel) ;
- Des projets scolaires ou professionnels (ex. : rapport de stage, mémoire, examen) ;
- Des compétitions sportives individuelles ;
- Le fonctionnement d'une association ou ses frais de gestion ;
- Des actions à visée politique, religieuse ou commerciale ;
- Des projets déjà réalisés ou ayant déjà reçu un financement de la Ville.

Aide financière

Le FIJV peut accorder une aide comprise entre 50 € et 1 500 €, dans la limite de 80 % du budget total du projet.

L'aide est versée à l'association vaudaise qui accompagne le projet et gère les dépenses sur présentation de devis, factures et de bilans.

Fond d'Initiative Jeunes Vaulx-en-Velin

FIJV

L'accompagnement

Les jeunes sont invités à se rapprocher des associations vaudaises de leur choix qui les accompagneront tout au long du processus :

- Structuration du projet ;
- Recherches complémentaires ;
- Établissement d'un budget ;
- Montage du dossier de candidature.

En cas de question vous pouvez vous tourner vers la Direction Jeunesse et Vie Étudiante (11-25 ans) et la Direction de l'Education (8-10 ans).

Dépôt du dossier

Les dossiers peuvent être déposés :

- Par mail à : fijeunes@mairie-vaulxenvelin.fr
- En ligne via la plateforme [Toodego](#)
- En main propre à la Direction Jeunesse et Vie Étudiante et la Direction de l'Education

Le dossier doit être complet et inclure :

- Une fiche projet détaillée ;
- Une présentation du ou des porteurs.euses de projets et de l'association ;
- Un budget prévisionnel avec devis ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

Instruction et sélection

Le projet sera analysé puis, présenté devant **une commission composée** :

- D'élus.e.s de la Ville,
- De professionnel-le.s de la jeunesse,
- De membres du Conseil des Enfants et des Jeunes.

La commission se prononce sur l'attribution et le montant de l'aide. Une réponse est donnée sous un mois maximum.

Critères d'évaluation

La commission évalue les projets selon :

- Le niveau d'implication du ou des jeunes ;
- La qualité et clarté du projet ;
- La pertinence du budget ;
- L'impact du projet sur le groupe et/ou la population locale ;
- Le caractère collectif, citoyen ou innovant de l'action.

Engagements

Les jeunes s'engagent à :

- Réaliser le projet tel que validé en commission ;
- Répondre à toute demande d'information de la Ville ;
- Prévenir en cas de modification ou d'annulation ;
- Fournir un bilan simplifié en fin de projet (texte, photo, vidéo...) ;
- Communiquer leur action : présence du logo de la Ville sur les supports de communication, invitation à des événements, etc.

Contacts utiles

Direction Jeunesse et Vie Étudiante
Mairie de Vaulx-en-Velin – 69120

- ✉ fijeunes@mairie-vaulxenvelin.fr
- 🌐 www.vaulx-en-velin.net → rubrique Jeunesse
- 📱 Plateforme de dépôt : [Toodego](#)

Responsabilité

La Ville de Vaulx-en-Velin décline toute responsabilité concernant les conditions de réalisation du projet.

Les candidat-es, ainsi que leurs parents le cas échéant, doivent s'assurer de prendre les dispositions réglementaires et, le cas échéant, les assurances nécessaires.

Pour les mineur-es, une autorisation parentale est obligatoire.

En cas de non-réalisation du projet, le montant de l'aide versée devra être restituée.